



Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le 16 AVR. 2025

ID : 059-215903758-20250320-2025_VM_1157-AU

MARCHIENNES

Ville de toutes les passions

Décision du Maire par délégation du Conseil Municipal N° 2025 – 13 - DECISION

Objet : Signature de la charte Ville Ambassadrice du Don d'Organes

Le Maire de Marchiennes,

Vu la délibération n° 03 – 2024 du 05 mars 2024 relative aux délégations consenties au maire par le conseil municipal conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉCIDE

Article 1 : de signer la charte « Ville ambassadrice du don d'organes » en lien avec M. Pascal ROUSSEAU, président de l'association « un souffle en Nord ».

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise au Sous-Préfet de Douai et aux intéressés.

Fait à Marchiennes, le 20 mars 2025

Le Maire,
Laurent MARTINEZ



Toute correspondance est à adresser à :

Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place Gambetta - 59870 MARCHIENNES

Téléphone : 03 27 94 45 00 - Fax 03 27 94 45 18/01

secretariat@marchiennes.fr

15



MARCHIENNES

Ville de toutes les passions

CHARTRE VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES



La commune de Marchiennes représentée par son maire **M. Laurent MARTINEZ**.

Le collectif **Greffes+** représenté par **M. Pascal ROUSSEAU** Président de l'association « Un souffle en Nord », représentant l'association Grégory LEMARCHAL et membre du CADOT des Hauts de France (Collectif d'Associations pour le Don d'Organes et la Transplantation) conviennent d'un commun accord de signer cette charte.

Préambule :

Le don d'organes et de tissus est un magnifique geste de fraternité, c'est pourquoi la loi française prévoit que nous soyons tous donneurs, sauf si nous avons exprimé un refus de notre vivant. Cependant, malgré l'engagement sans faille des professionnels de santé, des associations de patients, et de l'Agence de la biomédecine, le nombre de greffes réalisées chaque année reste insuffisant. Chaque jour, 2 à 3 personnes décèdent en France faute d'organes. C'est pourquoi nous devons donner une visibilité maximum à cet enjeu prioritaire de santé publique, afin que chaque Français fasse part à ses proches de son choix concernant le don de ses organes après sa mort.

En effet, la loi prévoit que les proches soient systématiquement interrogés sur la volonté du défunt lorsqu'un prélèvement d'organes est possible. Or, bien que plus de 80% des Français soient favorables, moins d'un sur deux en a parlé, si bien que leur volonté ne peut être respectée. Dans 1/3 des cas, les proches, dans le doute, préfèrent rapporter une opposition, et le prélèvement ne peut avoir lieu.

En contribuant à la visibilité nationale du ruban vert, symbole du don d'organes, vous contribuez à amener le sujet au sein de tous les foyers : c'est le moyen le plus efficace pour que tous les donneurs qui le souhaitent soient prélevés. Devenir Ville ambassadrice du don d'organes, c'est participer à un mouvement solidaire national, qui permet de sauver des milliers de vies chaque année.



MARCHIENNES

Ville de toutes les passions

CHARTRE VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES

Objectifs de la Charte :

Pour atteindre ces objectifs, la commune de Marchiennes se propose donc de devenir "Ville ambassadrice du don d'organes" avec le soutien du Collectif Greffes+ en installant sur ses principaux axes de circulation des panneaux VADO comprenant un ruban vert et la mention « Ville ambassadrice du don d'organes », et en les tenant toujours visibles.

En complément de cette action, pour intensifier ce soutien et accroître l'efficacité de votre mobilisation en faveur du don d'organes et de la greffe, vous pouvez :

- organiser une manifestation annuelle chaque journée du 22 juin (journée nationale du don d'organes et de reconnaissance aux donneurs), en y conviant les médias locaux, afin de contribuer à faire du 22 juin, la journée où tout le monde se parle du don d'organes, pour rappeler à ses proches s'il est donneur ou pas ;
- planter un "arbre de vie", lieu de recueil en remerciements aux donneurs et leurs proches, pour afficher votre engagement tout au long de l'année ;
- favoriser les interventions des associations et des coordinations hospitalières de prélèvement dans les écoles, collèges, lycées et les entreprises de votre commune, afin de délivrer, au grand public, un message pédagogique et mobilisateur ;
- diffuser, via les bulletins et médias municipaux ou dans la presse locale des informations sur l'importance de parler du don d'organes à ses proches ;
- soutenir la mobilisation des associations de patients qui œuvrent en faveur du don et de la greffe ;
- développer toute autre action qui permettrait de promouvoir le don d'organe.

Le Collectif Greffes+ s'engage, selon ses possibilités, à apporter l'aide nécessaire à la réalisation de ces actions avec notamment la mise à disposition d'outils de communication et de bénévoles.

Fait à Marchiennes, le 29 mars 2025

Le Maire
Laurent MARTINEZ



Le Collectif Greffes+
Pascal ROUSSEAU

